

- SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Le douze avril deux mil dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann, Mesdames, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absents et excusés : Monsieur DURET Gérard et Madame CLEMENT Nicole.
Monsieur DURET Gérard a donné procuration à Monsieur VAUTRAIN Yoann.
Madame CLEMENT Nicole a donné procuration à Madame HUBERT Bernadette.

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

Protocole de participation citoyenne présenté par l'adjutant-chef Raymond Jean-Marc.

Après présentation du dispositif de participation citoyenne par l'adjutant-chef Jean-Marc RAYMOND, qui consiste à responsabiliser les habitants d'une rue ou d'un quartier à veiller sur leur zone d'habitation. S'ils assistent à quelque chose de suspect, ils informent un référent désigné de leur quartier qui, en fonction de la situation prend contact avec le maire ou la gendarmerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de s'engager dans le dispositif de participation citoyenne.

*** Le maire propose à l'assemblée un rajout d'un point à l'ordre du jour : convention avec le Centre de Gestion pour contrats d'assurance des risques statutaires. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2019.

Approbation par les membres conseil, du compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2019, à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2018 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

Bernard GERBENNE présente les comptes de gestion 2018 établis par la Trésorerie pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
ADOpte les comptes de gestion 2018 conformément aux écritures de la comptabilité administrative pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Vote du compte administratif 2018 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

L'assemblée examine les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget « eau et assainissement », présentés par Bernard GERBENNE, conseiller municipal qui s'établissent comme suit :

- **Budget principal** :

Fonctionnement :

Dépenses : 201 702,00 € Recettes : 252 068,16 €

Excédent : 50 366,16 €

Investissement :

Dépenses : 464 008,85 € Recettes : 420 128,05 € Déficit : 43 880,80 €

- **Budget « eau et assainissement »** :

Fonctionnement :

Dépenses : 94 437,59 € Recettes : 96 666,59 € Excédent : 2 229,00 €

Investissement :

Dépenses : 34 520,51 € Recettes : 25 633,50 € Déficit : 8 887,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget « eau et assainissement ».

Affectation des résultats 2018 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTIONS	Résultat CA 2017	Virement à la section d'investisst	Résultat de l'année 2018	Résultats cumulés au 31/12/2018	Restes a réaliser 2018	solde des restes a réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 21 799,54 €		- 43 880,80 €	- 65 680,34 €	1 300,00 € 58 000,00 €	56 700,00 €	- 8 980,34 €
FONCT	107 078,85 €	85 483,54 €	50 366,16 €	71 961,47 €			71 961,47 €
TOTAL	85 279,31	85 483,54	6 485,36	6 281,13			62 981,13

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	-65 680,34
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	71 961,47
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	8 980,34
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	62 981,13
Total affecté au c/ 1068 :	8 980,34
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote du taux des 3 taxes 2019.

Les membres du conseil étudient le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019 et décident de ne pas les augmenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019 et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation 13.92 %
- Taxe foncière sur la propriété bâtie 12.82 %
- Taxes foncière sur la propriété non bâtie 35.45 %

DIT que le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 133 146 €.

Vote du budget primitif 2019 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

Bernard GERBENNE présente à l'assemblée les budgets primitifs 2019 pour le budget principal et le budget « eau et assainissement »

L'assemblée examine ces différents budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les budgets primitifs 2019 pour le budget principal et le budget « eau et assainissement » établis comme suit.

Budget principal équilibré :

Fonctionnement : dépenses et recettes : 304 898,00 €

Investissement : dépenses et recettes : 450 037,00 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement équilibré : dépenses et recettes : 98 939,00 €

Investissement en suréquilibre :

Dépenses : 68 751,00 €

Recettes : 242 930.25 €

Attribution des subventions 2019.

Le maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions. Cette délibération est intégrée dans la saisie du budget selon le vote du Conseil Municipal qui a décidé d'attribuer les subventions 2019 comme suit :

- Amicale du Jumelage : 160 € - Club des Amis de Ménétreux : 160 € - Amicale Sports et Loisirs : 260 €
- Société de chasse communale : 85 € - ADMR : 100 € le Refuge de Jouvence : 232.50 €

Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs Télécom 2018 et 2019.

Le maire présente à l'assemblée le montant des redevances d'occupation du domaine public en vigueur pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs Télécom pour l'exercice 2019 comme suit :

- 4.262 kms d'artères aériennes à 54.30 € = 231.43 €
 - 3.053 kms d'artères souterraines à 40.73 € = 124.35€
 - 1.65 m2 d'emprise au sol à 27.15 € = 44.80 €
- soit un total de 400.58 €**

CHARGE le maire du recouvrement de cette somme.

SICECO : adhésion de la communauté de communes du Châtillonnais.

Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que :

* Le Comité syndical du SICECO avait, dans un premier temps, par délibération du 1^{er} février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 avait entériné cette extension de périmètre.

* Il avait dans un second temps, par délibération du 8 décembre 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 11 autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'arrêté préfectoral du 4 avril 2018 avait entériné cette extension de périmètre.

Le maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité Syndical du SICECO, réuni le 7 décembre 2018, a approuvé la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Le maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur cette nouvelle extension du périmètre du Syndicat.

Il propose au Conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Vu la délibération de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionné,

Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 7 décembre 2018,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais,

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Contrats d'assurance des risques statutaires.

Le maire rappelle que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le maire expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

ACCEPTE la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2019).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL / garantie optionnelle :

Risques assurés : Décès + accident et maladie imputables au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

- Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **4,92 %**,

Il est précisé que la franchise maladie ordinaire est supprimée en cas de transformation en longue maladie/longue durée.

- Agents affiliés IRCANTEC

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

- Avec une franchise de **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,10 %**.

AUTORISE le maire à signer les conventions en résultant.

Tour de garde des élections européennes du 26 mai.

Les membres du conseil municipal organisent les tours de garde pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, de 8h à 18h.

Acquisition tondeuse et souffleur.

Le maire présente au conseil municipal les devis pour l'acquisition :

- d'une tondeuse, de Pop Motoculture SAS, pour un montant de 874,97 € HT et de Montbard Pneus, pour un montant 499,16 € HT, le conseil municipal retient le devis de Montbard Pneus.
- d'un souffleur, de Pop Motoculture SAS, pour un montant de 500 € HT et de Montbard Pneus pour un montant 420 € HT, le conseil municipal retient le devis de Montbard Pneus.

Questions diverses.

* Le maire présente le courrier de Mme Hartnagel, fille de M. Ropiteau André qui propose à la commune la vente de 3 terrains cadastrés ZD 20, ZD 18 et ZH 47. Le conseil municipal ne souhaite pas acquérir ces parcelles sauf si le prix de vente est d'1,50 € le m².

* **Cyclo Sportive les Monts de l'Auxois** : le maire informe que la pédale semuroise demande l'autorisation de traverser notre commune le 8 septembre 2019 pour la Cyclo Sportive les Monts de l'Auxois. Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette demande.

* **Travail d'intérêt général** : le maire informe le conseil municipal que Steven Stephan a effectué 60 heures de travail d'intérêt général, du 11 au 22 mars, avec l'employé communal.

* **Eau** : le maire informe qu'il a participé à une réunion « le tour de France de la performance des services de l'eau », à Troyes et qu'il a pris rendez-vous avec la société Altéreo, le jeudi 18 avril afin qu'elle établisse un devis pour les schémas directeur eau et assainissement ainsi qu'un diagnostic sur les réseaux eau et assainissement, la remise à jour et l'informatisation de tous les plans de la commune.

* **Risques Majeurs** : le maire informe qu'il a assisté avec Muriel Guidon, à une réunion à Montbard organisée par la sous-préfecture, sur le dossier départemental des risques majeurs de la Côte-d'Or. La commune est concernée par 3 risques majeurs : mouvements de terrains – événements météorologiques – transport de matières dangereuses par voie ferrée. La commune doit constituer un Dossier d'Informations Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

* **Courriers** : le maire présente le courrier de M. Martin qui se plaint de la dangerosité du passage piéton situé au croisement rue des Acacias/route de Montbard et sollicite une zone à 30km/h à cette intersection. Le maire indique qu'il contactera M. Valette afin de voir les solutions envisageables.

Le maire présente également le courrier non identifié qui dénonce le manque d'affichage d'un permis de construire pour des travaux près du Pont des Romains, classé monument historique. Le maire informe qu'après vérification que le permis de construire était bien affiché et que le Pont des Romains n'est pas classé monument historique.

* **Repas des aînés** : le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 octobre 2019.

* **Vœux de la municipalité** : les vœux de la municipalité auront lieu le 18 janvier 2020.

Fin de séance à 00H30